CONSEIL DE PARIS

Groupe les Républicains

Séance du Conseil de Paris des 9, 10 et 11 mai 2017

Vœu déposé par Déborah PAWLIK, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains, relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées

Considérant que les collégiens sont actuellement affectés dans les lycées par l'intermédiaire d'un logiciel ;

Considérant que ce logiciel a été crée en 2008 pour favoriser la mixité scolaire et lutter contre la ségrégation sociale des lycées publics ;

Considérant que les collégiens doivent dans ce cadre formuler huit voeux, portant sur des établissements situés dans leur district de résidence, à l'exception de voeux qui porteraient sur des formations à recrutement particulier, pour lesquels il est possible de demander un établissement hors de son district ;

Considérant que l'académie de Paris est ainsi divisée en quatre districts :
- District Nord, qui comprend dix lycées répartis dans les 8ème, 9ème, 17ème et 18ème arrondissements,
- District Sud, qui comprend onze lycées répartis dans les 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements, étant précisé que les lycées Henri IV et Louis Le Grand ne sont pas comptabilisés,
- District Ouest, qui comprend dix lycées répartis dans les 7ème, 15ème et 16ème arrondissements,
- District Est, qui comprend quatorze lycées répartis dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 10ème, 11ème, 12ème, 19ème et 20ème arrondissements ;

Considérant que c'est dans ce dernier district - qui abrite 31,3% de boursiers - que l'Académie a dû faire face l'année dernière à un dysfonctionnement du système, puisque le lycée Turgot situé dans le 3ème arrondissement s'est vu affecter par le logiciel 83% élèves boursiers ;

Considérant en effet que de nombreux collégiens du district avaient formulé le vœu d'intégrer cet établissement en 2016, au regard notamment de ses excellents résultats au BAC - 98% de réussite en 2015 et de très bons résultats en terme de progression des élèves ;

Considérant que l'académie s'est par la suite engagée à retravailler et adapter le système afin d'éviter de reproduire un tel dysfonctionnement ;

Considérant qu'un groupe de travail s'est ainsi réuni à plusieurs reprises et que deux grands principes ont été arrêtés :
- d'une part que soit fixé un plafond du nombre d'élèves boursiers
- d'autre part que soit lissée la façon dont sont pris en compte les résultats scolaires ;

Considérant la nécessité en effet de soutenir les élèves boursiers et de récompenser le fruit du travail scolaire de tous les élèves ;

Considérant que les personnels, les élèves, ainsi que les parents de ce district précisément, demeurent aujourd'hui très inquiets sur le processus d'affectation dans les lycées et se mobilisent pour une amélioration des conditions d'accueil des futurs lycéens et du système Affelnet ;

Déborah PAWLIK, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **coordonne avec l'Académie de Paris une meilleure information des collégiens et de leurs familles sur le processus d'affectation dans les lycées, notamment en la rendant plus transparente s'agissant des modalités et des critères retenus**

- **s'engage à relancer la réflexion sur le système d'affectation dans les lycées, si les mesures prises par le Rectorat cette année se révèlent inefficaces et si de nouveaux dysfonctionnements encore constatés pour la Rentrée 2017/2018.**